

Communiqué de presse

Paris, le 15 septembre 2022

Le Haut Conseil de stabilité financière (HCSF) a tenu ce jeudi 15 septembre sa trente-quatrième séance, sous la présidence de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le Haut Conseil a procédé à un examen des risques et des vulnérabilités affectant le secteur financier français, marqué à nouveau par une volatilité importante observée sur les marchés financiers, en relation avec la guerre en Ukraine, dont les conséquences sur les marchés et les cours des matières premières contribuent à la dynamique inflationniste et au tassement des perspectives de croissance. L'action de la Banque centrale européenne (hausse des taux d'intérêt directeurs de 50 points de base en juillet et 75 points de base en septembre) afin de juguler l'inflation participe de la normalisation et donc de la hausse du niveau des taux d'intérêt en France comme en zone euro. À ce stade, les marchés répondent de façon ordonnée au nouvel environnement de taux. Le Haut Conseil restera vigilant quant à la capacité de financement des ménages et des entreprises dans ce nouvel environnement mais considère que les risques pour la stabilité financière, bien qu'élevés, demeurent maîtrisés. La remontée des taux d'intérêt devrait être un facteur positif à moyen terme pour les assurances et les banques, dont la situation de solvabilité et de liquidité est solide, ce qui devrait contribuer à la résilience du secteur financier, et partant des services de financement qu'il fournit à l'économie.

Le Haut Conseil constate que le crédit au secteur privé non financier demeure dynamique en France : le crédit bancaire aux sociétés non-financières (SNF) continue d'augmenter à un rythme soutenu (+ 7,0 % en glissement annuel en juillet 2022) tout comme le crédit à l'habitat aux particuliers (+ 6,4 %). Les taux associés à ces crédits augmentent mais de façon modérée : 1,42% en mai pour les nouveaux crédits aux SNF et 1,45 % en juillet pour les nouveaux crédits immobiliers aux particuliers soit des hausses respectives de 43bp et 33bp depuis le début de l'année. Ainsi, les niveaux de dette par rapport au PIB se stabilisent à des niveaux élevés, supérieurs à ceux des autres pays européens : l'endettement des ménages français représente 66 % du PIB et celui des SNF 82 %, contre respectivement 59 % et 63 % en zone euro. Par ailleurs, les prix immobiliers sont toujours en augmentation au niveau national (+6,8% en glissement annuel au deuxième trimestre 2022), moins rapide cependant que dans les pays voisins (+9,8% en glissement annuel dans la zone euro au premier trimestre 2022).

Dans sa communication à l'issue de la séance du 27 juin dernier, le Haut Conseil appelait les établissements à maintenir un niveau suffisant de capital, afin de préserver leur capacité de financement de l'économie dans toutes les phases du cycle économique. Il a décidé aujourd'hui de laisser inchangé à 0,5 % le taux du coussin de fonds propres bancaires contracyclique. Toutefois, compte tenu de la persistance des vulnérabilités, et du niveau des risques à moyen terme, le Haut Conseil juge nécessaire de consolider le dispositif de prévention pour éviter un risque de retournement du cycle du crédit. Il prévoit donc de relever à l'occasion de sa prochaine réunion de 0,5% à 1,0 % le taux du coussin de fonds propres bancaires contracyclique, sauf si

la capacité du système bancaire à répondre aux besoins de financement de l'économie s'infléchissait de façon marquée et non anticipée. L'ensemble des établissements concernés dispose déjà du capital permettant de satisfaire cette exigence. En lien avec sa nature contracyclique, le coussin de fonds propres ainsi constitué de façon préventive a vocation à pouvoir être relâché sans délai par le HCSF en cas de matérialisation d'un risque le justifiant: il préserve ainsi l'offre durable de crédit à l'économie et plus particulièrement aux ménages et aux petites et moyennes entreprises qui, parmi les sociétés non financières, sont les plus dépendantes du financement bancaire.

Le Haut Conseil a également pris connaissance des derniers chiffres de conformité à sa décision relative aux conditions d'octroi entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Celle-ci est bien respectée : la production de crédit qui ne respecte pas les critères d'octroi définis dans la décision s'établit à 13,7 % avant application de la flexibilité de 20% au deuxième trimestre 2022. Des progrès sur l'affectation de cette flexibilité vers le financement des résidences principales et des primo-accédants restent cependant à faire : l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a informé le Haut Conseil des mesures de supervision à l'encontre des établissements non conformes.

Enfin, à la suite des recommandations du Comité européen du risque systémique publiées le 16 février 2022, le 30 mars 2022 et le 2 juin 2022, le Haut Conseil a pris des décisions de réciprocité pour quatre décisions, prises par la Banque nationale de Belgique (BNB), la Banque centrale des Pays-Bas (De Nederlandsche Bank – DNB), la Banque centrale de Lituanie (Lietuvos Bankas) et l'Autorité fédérale de supervision financière allemande (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht – BaFin).